

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11514**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Créateur de supports de communication visuelle

Nouvel intitulé : Directeur(trice) artistique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Académie Charpentier	Directeur de l'académie Charpentier

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320v Spécialités plurivalentes de la communication : production à caractère artistique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Créateur de supports de communication visuelle répond, définit et élabore la conception et la réalisation de projets de Communication Visuelle en fonction des attentes et des besoins énoncés par un commanditaire correspondant à des préoccupations de stratégies d'entreprise.

Après avoir analysé les demandes, les objectifs, le contexte et les contraintes de ses clients (entreprises, institutionnels, particuliers), il détermine seul ou en équipe l'orientation conceptuelle et formelle de chaque projet. Il en établit le cahier des charges, met en œuvre les compétences nécessaires au bon déroulement de chaque étape suivant un planning et un budget établis en accord avec son client.

Le Créateur de supports de communication visuelle a donc bien un rôle de pédagogie et de conseil déterminant dans la justesse de son expertise et la pertinence de ses préconisations.

Il est un expert, tant dans l'appréciation des spécificités de chaque médium et l'opportunité d'usage de chacun d'eux.

Le Créateur de supports de communication visuelle conçoit l'articulation générale de tous les outils et supports à mettre en œuvre pour répondre le plus efficacement à une demande spécifique.

Les principales activités du directeur artistique sont :

- Prospecter des clients et des marchés
- Structurer et gérer des relations clients
- Imaginer et créer des supports de communication visuelle
- Diriger des réalisations de supports de communication visuelle et conduire des projets de création

Les capacités attestées :

Le titulaire de la certification est capable de :

- Développer des outils de promotion et de prospection
- Rechercher et cibler des marchés
- Traiter des appels d'offres
- Identifier des besoins et des attentes de clients
- Structurer des principes de collaboration avec les clients
- Gérer des relations de clients
- Analyser des stratégies et des outils de communication
- Déterminer des utilisations de supports de communication
- Présenter des propositions de créations
- Structurer et diriger des projets de création
- Contrôler des qualités de supports

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Il exerce son activité dans les secteurs suivants :

- Audiovisuel
- Arts du Spectacle
- Communication
- Publicité
- Presse
- Edition
- Imprimerie

On trouve les Créateurs de supports de communication visuelle au sein des agences de publicité, agences de communication, studios de création, maisons d'édition, sociétés de presse ou encore dans les services communication d'entreprises.

- Directeur de création,
- Chef de création artistique
- Directeur Artistique,
- Designer graphique,
- Art Director

- Réalisateur
- Chef de projets web design
- Directeur d'agence de design graphique

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

1 - Mémoire

Remettre un mémoire lié à une période en entreprise effectuée dans le monde professionnel de la communication
Rédaction et remise d'un mémoire lié à une période de professionnalisation effectuée par le candidat

2 - Mise en situation professionnelle

Etablir une proposition de conception de supports de communication visuelle pour une entreprise

Les candidats doivent pour cette épreuve rechercher, trouver et rencontrer des acteurs professionnels pour leur proposer d'analyser et de revoir leur stratégie de communication

3 - Mise en situation professionnelle

Créer des supports de communication visuelle

A partir d'un briefing de client, les candidats doivent imaginer des supports de communication adaptés aux attentes du client. Les présentations sont effectuées devant le client qui sélectionne les meilleures propositions.

4 - Mise en situation professionnelle

Participation à des concours de création d'affiches

Proposer des créations à des concours proposés en partenariat avec des entreprises ou des organisateurs d'évènements

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X			7 personnes : - 6 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury à parité employeur et salarié - Le Directeur Pédagogique
En contrat d'apprentissage		X		
Après un parcours de formation continue	X			7 personnes : - 6 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury à parité employeur et salarié - Le Directeur Pédagogique
En contrat de professionnalisation		X		
Par candidature individuelle		X		
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X			7 personnes : - 6 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury à parité employeur et salarié - Le Directeur Pédagogique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 décembre 2010 publié au Journal Officiel du 22 décembre 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau II, code NSF 321, sous l'intitulé Créateur de supports de communication visuelle avec effet au 22 décembre 2010, jusqu'au 22 décembre 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 22 janvier 2013 publié au Journal Officiel du 5 mars 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Créateur de supports de communication visuelle" avec effet au 22 décembre 2012, jusqu'au 5 mars 2016.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

Environ 15 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

tél : 01 43 54 31 12

info@academie-charpentier.fr

acacharp@club-internet.fr

www.academie-charpentier.fr

www.academie-charpentier.fr

Lieu(x) de certification :

Académie Charpentier

2, rue Jules chaplain - 76006 PARIS

tél : 01 43 54 31 12

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Académie Charpentier

2, rue Jules chaplain - 76006 PARIS

10, 14 rue de la Grande Chaumière - 75006 PARIS

Historique de la certification :

Certification suivante : [Directeur\(trice\) artistique](#)